

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

Løan deux mil quatorze, le **vingt-huit avril**, le Conseil Municipal de la Commune de **Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **RAOUL Raymond**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2014.

PRÉSENTS : Raymond RAOUL, Marie-Claudine SALESSE, Sébastien MEILHAC, Jean-Paul PEYROUX, Michel FARGES, Stéphane TAILLARDAS, Eugénie BOURDET, Dominique BASSALER, Janine POUJADE, Sabrina LACHAUD, Nathalie ROUGE, Jean-Michel FAURE, David TURCAN, Luc GARDARIN.

ABSENT : BASLER Jean-Marc, excusé.

Madame Eugénie BOURDET a été élue secrétaire.

o-O-o

Monsieur le Maire ouvre la séance à **20 heures**, et propose de voter le compte-rendu de la séance du 4 avril 2014. Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 4 avril 2014.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Recrutement d'agents non-titulaires de remplacement,**
- **Contrat d'entretien ó chaufferie salle polyvalente des Levades.**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

o-O-o

N°2014/17

Objet : Recrutement d'agents non-titulaires de remplacement.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3/1^{er} alinéa ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- o d'autoriser le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- o de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- o de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

o-O-o

N°2014/18

Objet : Contrat d'entretien ó chaufferie salle polyvalente des Levades.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de souscrire un contrat d'entretien pour la chaufferie de la salle polyvalente des Levades. M. Sébastien Meilhac présente un projet de contrat incluant l'entretien et la maintenance du système de chauffage de la salle.

A la question de M. Michel Farges, M. Sébastien Meilhac indique que l'entreprise Cofély n'est pas la seule à proposer ce genre de prestation mais que son projet de contrat est d'un bon rapport qualité-prix. M. Luc Gardarin informe que cette entreprise a été retenue pour la médiathèque d'Argentat. M. Meilhac précise que tout plombier agréé gaz peut réaliser l'entretien de la chaufferie, par contre, seules quelques entreprises incluent dans leur contrat le dépannage durant le week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de souscrire un contrat d'entretien et de maintenance pour la chaufferie de la salle polyvalente des Levades,
- ✓ accepte le montant de la redevance forfaitaire annuelle et actualisable s'élevant à 1.081 € HT, soit 1.297,20 € TTC,
- ✓ charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.

o-O-o

Monsieur le Maire indique que lors d'une prochaine réunion des précisions seront apportées sur la procédure d'élaboration d'un budget.

o-O-o

N°2014/19

Objet : Compte Administratif 2013
Budget principal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur RAOUL Raymond, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2013**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses	1.694.802,00	1.354.604,74	12.204,00
Dép. de fonctionnement	622.785,00	455.205,56	
Dép. d'investissement	953.947,00	781.329,66	12.204,00
Résultat reporté investiss	118.070,00	118.069,52	
Recettes	1.694.802,00	1.315.770,34	124.729,00
Résultat reporté fonct.	102.926,00	102.926,00	
Rec. de fonctionnement	519.859,00	518.982,16	
Rec. d'investissement	1.072.017,00	693.862,18	124.729,00
Déficit de clôture		38.834,40	
Excédent de clôture			112.525,00

o-O-o

N°2014/20

Objet : Approbation du Compte de Gestion du Budget
Principal dressé par M. SOURY Hubert.

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- considérant que toutes les opérations sont régulières,
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

o-O-o

N°2014/21

**Objet : Affectation du résultat
Budget Principal.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur report (report à nouveau créditeur)	102.926,00 p
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 118.069,52 p

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 87.467,48 p
Solde d'exécution cumulé	- 205.537,00 p

Restes à réaliser au 31.12.2013 :

Dépenses d'investissement	- 12.204,00 p
Recettes d'investissement	<u>124.729,00 p</u>
Solde	112.525,00 p

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2013

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 205.537,00 p
Rappel du solde des restes à réaliser	<u>112.525,00 p</u>
Besoin de financement total	- 93.012,00 p

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	63.776,60 p
Résultat antérieur	<u>102.926,00 p</u>

Total à affecter 166.702,60 p

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

- | | |
|---|----------------------|
| ▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.2014) | 93.012,00 p |
| ▪ Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au B.P. 2014, ligne 002, report à nouveau créditeur) | 73.690,60 p |
| Total | 166.702,60 p. |

o-O-o

N°2014/22

**Objet : Compte Administratif 2013
Budget du Service de l'Eau.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur RAOUL Raymond, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2013**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses	350.618,00	168.099,69	56.154,00
Dép. de fonctionnement	111.128,00	49.952,52	
Dép. d'investissement	239.490,00	118.147,17	56.154,00
Recettes	350.618,00	260.222,83	49.631,00
Résultat reporté fonct.	39.115,00	39.115,32	
Rec. de fonctionnement	72.013,00	69.930,06	
Rec. d'investissement	224.872,00	136.559,35	49.631,00
Résultat reporté invest	14.618,00	14.618,10	
Déficit de clôture			6.523,00
Excédent de clôture		92.123,14	

o-O-o

N°2014/23

**Objet : Approbation du Compte de Gestion du Budget
du Service de l'Eau dressé par M. SOURY Hubert.**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - considérant que toutes les opérations sont régulières,
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du budget du Service de l'Eau dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

o-O-o

N°2014/24

**Objet : Affectation du résultat
Budget du Service de l'Eau.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur report (report à nouveau créateur)	39.115,32 p
Résultat d'investissement antérieur reporté	14.618,10 p

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013 :

Solde d'exécution de l'exercice	18.412,18 p
Solde d'exécution cumulé	33.030,28 p

Restes à réaliser au 31.12.2013 :

Dépenses d'investissement	- 56.154,00 p
Recettes d'investissement	<u>49.631,00 p</u>
Solde	- 6.523,00 p

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2013

Rappel du solde d'exécution cumulé	33.030,28 p
Rappel du solde des restes à réaliser	<u>- 6.523,00 p</u>
Besoin de financement total	- p

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	19.977,54 p
Résultat antérieur	<u>39.115,32 p</u>
Total à affecter	59.092,86 p

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**AFFECTATION :**

▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.2014)	- p
▪ Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au B.P. 2014, ligne 002, report à nouveau créateur)	59.092,86 p
Total	59.092,86 p.

o-O-o

N°2014/25

**Objet : Compte Administratif 2013
Budget du Service de l'Assainissement.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur RAOUL Raymond, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2013**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses	181.435,00	96.224,25	4.399,00
Dép. de fonctionnement	43.678,00	23.583,03	
Dép. d'investissement	137.757,00	72.641,22	4.399,00
Recettes	181.435,00	154.603,76	3.925,00
Résultat reporté fonct.	19.958,00	19.957,52	
Rec. de fonctionnement	23.720,00	22.677,33	
Rec. d'investissement	93.545,00	67.757,37	3.925,00
Résultat reporté invest	44.212,00	44.211,54	
Déficit de clôture			474,00
Excédent de clôture		58.379,51	

o-O-o

N°2014/26

**Objet : Approbation du Compte de Gestion du Budget
du Service de l'Assainissement dressé par M. SOURY Hubert.**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné

des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - considérant que toutes les opérations sont régulières,
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du budget du Service de l'Assainissement dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

o-O-o

N°2014/27

**Objet : Affectation du résultat
Budget du Service de l'Assainissement.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur report (report à nouveau créditeur)	19.957,52 p
Résultat d'investissement antérieur reporté	44.211,54 p

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 4.883,85 p
Solde d'exécution cumulé	39.327,69 p

Restes à réaliser au 31.12.2013 :

Dépenses d'investissement	- 4.399,00 p
Recettes d'investissement	<u>3.925,00 p</u>
Solde	- 474,00 p

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2013

Rappel du solde d'exécution cumulé	39.327,69 p
Rappel du solde des restes à réaliser	<u>- 474,00 p</u>
Besoin de financement total	- p

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 905,70 p
Résultat antérieur	<u>19.957,52 p</u>
Total à affecter	19.051,82 p

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

- | | |
|---|---------------------|
| ▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.2014) | - p |
| ▪ Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au B.P. 2014, ligne 002, report à nouveau créditeur) | 19.051,82 p |
| Total | 19.051,82 p. |

o-O-o

N°2014/28

Objet : Compte Administratif 2013
Budget du Service des Pompes Funèbres.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur RAOUL Raymond, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2013**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses	690,00	89,05	
Dép. de fonctionnement	690,00	89,05	
Dép. d'investissement			
Recettes	690,00	377,46	
Résultat reporté fonct.	146,00	146,46	
Rec. de fonctionnement	544,00	231,00	
Rec. d'investissement			
Excédent de clôture		288,41	

o-O-o

N°2014/29

Objet : Approbation du Compte de Gestion du Budget
du Service des Pompes Funèbres dressé par M. SOURY Hubert.

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion du budget du Service des Pompes Funèbres dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

o-O-o

N°2014/30

Objet : Compte Administratif 2013
Budget du Lotissement.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SALESSE Claudine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur RAOUL Raymond, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **approuve le Compte Administratif 2013**, lequel peut se résumer ainsi :

Intitulés	Crédits votés	Réalisations annuelles	Reste à réaliser
Dépenses			
Dép. de fonctionnement	160.361,00	114.555,17	
Dép. d'investissement	153.332,00	121.611,32	
Recettes			
Rec. de fonctionnement	160.361,00	114.555,17	
Rec. d'investissement	150.380,00	106.770,36	
Résultat reporté invest	2.952,00	2.952,01	
Déficit de clôture		11.888,95	

o-O-o

N°2014/31

Objet : Approbation du Compte de Gestion du Budget du Lotissement dressé par M. SOURY Hubert.

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - considérant que toutes les opérations sont régulières,
1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion du budget du Lotissement dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

o-O-o

N°2014/32

Objet : Affectation du résultat Budget du Lotissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur report (report à nouveau créditeur)	0,00 p
Résultat d'investissement antérieur reporté	2.952,01 p

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2013 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 14.840,96 p
Solde d'exécution cumulé	- 11.888,95 p

Restes à réaliser au 31.12.2013 :

Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2013

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 11.888,95 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement total	- 11.888,95 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	0,00 €
Total à affecter	0,00 €

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P.2014)	-	€
▪ Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au B.P. 2014, ligne 002, report à nouveau créditeur)	-	€
Total	-	€

o-O-o

N°2014/33

Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal « l'état de notification des taux d'imposition de 2014 des taxes directes locales », état n°1259 COM(1). Il propose un coefficient de variation proportionnelle de 1,030002.

Monsieur le Maire expose les différentes contraintes financières qui provoquent cette proposition : baisse régulière des dotations, augmentation des charges (par exemple, modification des rythmes scolaires). Monsieur Luc Gardarin propose que cette argumentation soit détaillée dans le prochain bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant du **produit fiscal « attendu » pour 2014** à la somme de **185.026 €**,
- fixe le **coefficient de variation proportionnelle à 1,030002**,
- confirme les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :
 - **taxe d'habitation : 9,59%**
 - **taxe foncière (bâti) : 14,69%**
 - **taxe foncière (non bâti) : 97,42%**
- charge le Maire de signer les documents correspondant à cette décision.

o-O-o

N°2014/34

Objet : Recrutement d'un agent saisonnier.

Le conseil municipal,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^e alinéa, considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien du fleurissement et le nettoyage des lieux publics durant la période estivale, sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

décide

Le recrutement direct d'un **agent non titulaire saisonnier** pour une période de **4 mois** allant du **lundi 19 mai au vendredi 19 septembre 2014 inclus** ;

Cet agent assurera des fonctions **d'adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier** pour une durée hebdomadaire de **20 heures** ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 (indice majoré 316) ;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

o-O-o

N°2014/35

Objet : Recrutement d'un agent saisonnier.

Le conseil municipal,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^e alinéa,

considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des bâtiments communaux durant la période estivale,

sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

décide

Le recrutement direct d'un **agent non titulaire saisonnier** pour une période de **3 mois** allant du **lundi 2 juin au vendredi 29 août 2014 inclus** ;

Cet agent assurera des fonctions **d'adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier** pour une durée hebdomadaire de **6 heures** ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 (indice majoré 316) ;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

o-O-o

N°2014/36

Objet : Recrutement d'un agent saisonnier.

Le conseil municipal,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^e alinéa,

considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien et le nettoyage de la nouvelle salle polyvalente durant la période de démarrage,

sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

décide

Le recrutement direct d'un **agent non titulaire saisonnier** pour une période de **2 mois** allant du **2 mai 2014 au 27 juin 2014 inclus** ;

Cet agent assurera des fonctions **adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier** pour une durée hebdomadaire de **4 heures** ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 (indice majoré 316) ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

o-O-o

Objet : Subventions Budget 2014.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau des différentes subventions qui seront proposées au moment du vote du budget primitif 2014 :

Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition du Maire
6574	SUBVENTIONS	4.800,00	3.500,00
	A.D.A.P.E.I.C. Brive	30,00	15,00
	Ass. Pupilles Écoles Publiques	40,00	20,00
	France ADOT	36,00	15,00
	Fil des Aidants	58,00	30,00
	Associat. Familles Rurales Albussac	180,00	180,00
	Bibliothèque Centrale Prêt	50,00	50,00
	Ass. Amis de la Franche Valeine	510,00	510,00
	Comice Agricole Argentat	200,00	150,00
	Coopér. Scolaire école Albussac	191,00	50,00
	Ass. Départ. Ligue contre cancer	72,00	20,00
	O.D.C.V.	58,00	20,00
	Bleuet de France	50,00	50,00
	Prévention Routière	25,00	25,00
	Société de chasse Albussac	164,00	164,00
	Resto du C%ur	135,00	135,00
	Ass. Française sclérosés en plaque	42,00	20,00
	A.S.P. Corrèze	58,00	20,00
	Subventions diverses	3.036,00	2.026,00

o-O-o

N°2014/37

**Objet : Prorogation du prêt relais TVA
Salle Polyvalente.**

Monsieur le Maire rappelle que le décalage dans l'exécution des travaux de construction de la salle polyvalente a entraîné des mandatements sur deux exercices. De ce fait, le remboursement du FCTVA lié à ces travaux sera étalé sur les exercices 2014 et 2015. Monsieur

le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau tableau d'amortissement suite à la prorogation du prêt relais TVA établi en 2013 par le Crédit Agricole Centre France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte la prorogation du prêt relais TVA n°00000670715,**
- **confirme l'échéance au 1^{er} septembre 2014 de 3.700 € et celle du 1^{er} septembre 2015 de 151.700 €,**
- **charge le Maire de signer l'avenant correspondant à cette renégociation.**

o-O-o

N°2014/38

**Objet : Budget primitif 2014 ó
Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2014 concernant le Budget principal. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	595.567,00	521.876,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		73.691,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	595.567,00	595.567,00
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	201.956,00	294.968,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	12.204,00	124.729,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	205.537,00	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	419.697,00	419.697,00

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Monsieur Luc Gardarin rappelle son désaccord sur la procédure de remboursement anticipé de l'emprunt FFN qui, pour lui, est une des nombreuses mesures destinées à faire disparaître les services de l'ONF.

Monsieur le Maire explique que les effectifs de l'école primaire seront en forte progression à la rentrée de septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2014 du budget principal.

o-O-o

N°2013/39

**Objet : Budget primitif 2014 ó
Service de l'Eau**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2014 concernant le Service de l'Eau. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	129.976.00	70.883.00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		59 093.00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	129.976.00	129.976.00
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	85.968.00	59.461.00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	56.154.00	49.631.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		33.030.00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	142.122.00	142.122.00

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2014 du Service de l'Eau.

o-o-o

N°2013/40

**Objet : Budget primitif 2014 ó
Service de l'Assainissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2014 concernant le Service de l'Assainissement. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	44.602,00	25.550,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		19.052,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	44.602,00	44.602,00

INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	57.546,00	18.692,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	4.399,00	3.925,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		39.328,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	61.945,00	61.945,00

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2014 du Service de l'Assainissement.

o-O-o

N°2013/41

Objet : Budget primitif 2014 ó Service des Pompes Funèbres

M. le Maire présente au conseil municipal le budget pour l'exercice 2014 concernant le Service des Pompes Funèbres. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	832,00	544,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		288,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	832,00	832,00

INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2014 du Service des Pompes Funèbres.

o-O-o

N°2013/42

Objet : Budget primitif 2014 ó
Lotissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2014 concernant le Lotissement. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	149.006,00	149.006,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	149.006,00	149.006,00
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	128.197,00	140.086,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	11.889,00	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	140.086,00	140.086,00

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2014 du Lotissement.

o-O-o

N°2014/43

Objet : Contrat de maintenance
logiciel Point Lecture.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de contrat de maintenance logiciel pour le Point Lecture, établi par la société DECALOG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ décide de souscrire un **contrat de maintenance (Services d'Applicatifs Hébergés) pour le logiciel du Point Lecture,**
- ✓ accepte le **montant annuel** inscrit sur le contrat, soit **180,00 p TTC,**
- ✓ charge le maire de signer les documents liés à cette décision.

o-O-o

N°2014/44

Objet : Mission Locale d'Insertion des Jeunes ó
Arrondissement de Tulle.

Monsieur le Maire précise qu'un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant doivent être désignés pour représenter la commune d'Albussac auprès de la Mission Locale d'Insertion des Jeunes de l'Arrondissement de Tulle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- **M. BASSALER Dominique, représentant titulaire,**
- **M. GARDARIN Luc, représentant suppléant,**

auprès de la Mission Locale d'Insertion des Jeunes de l'Arrondissement de Tulle.

o-O-o

N°2014/45

Objet : Représentation de la commune au sein de l'association nationale Notre Village.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune adhère à l'association nationale Notre Village.

L'association nationale Notre Village œuvre pour sauvegarder et préserver la qualité de vie en milieu rural, en accompagnant les communes et communautés de communes rurales de moins de 3.500 habitants sur le territoire national, dans la préservation et le développement harmonieux de leur territoire. L'association nationale Notre Village oeuvre depuis près de 20 ans avec les collectivités territoriales dans le domaine du développement durable en les accompagnant dans une démarche agenda 21 (programme d'actions). Des outils et une procédures sont adaptés aux collectivités rurales.

Il convient de désigner un représentant titulaire et, un représentant suppléant habilité à voter à l'Assemblée Générale en l'absence du titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

- **SALESSE Marie-Claudine, représentante titulaire,**
- **RAOUL Raymond, représentant suppléant.**

o-O-o

N°2014/46

Objet : Élu référent Sécurité routière.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la lettre du Préfet de la Corrèze concernant la mise en place d'un réseau d'élus référents en terme de sécurité routière. Leurs missions sont de veiller à ce que les aménagements prévus au sein de la commune prennent en compte des critères « sécurité routière » et d'impulser des actions de sensibilisation lors de manifestations se déroulant sur la commune. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés sur ces questions à la fois, des administrés et des acteurs de la sécurité routière (coordination sécurité routière, correspondants dans les agences de la DDT, associations, forces de l'ordre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- **GARDARIN Luc, élu référent sécurité routière.**

o-O-o

N°2014/47

Objet : Correspondant défense

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'un correspondant défense doit être désigné parmi les membres du conseil municipal. Il est le relais privilégié entre sa ville, les représentants locaux du ministère de la Défense, de l'Office national des anciens combattants et de l'Éducation nationale pour tout ce qui concerne le déroulement du recensement citoyen, le renforcement du lien armée à Nation, la préparation des plans de défense civile et la promotion du travail de mémoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- **BASLER Jean-Marc, correspondant défense.**

o-O-o

N°2014/48

Objet : Création et composition des Commissions Communales.

Monsieur le Maire donne toutes précisions pour la création et la composition des **commissions communales** :

- des travaux publics,
- des écoles et questions scolaires,

- de la jeunesse, des sports, des associations et des marchés,
- de l'agriculture, de l'environnement, de la forêt communale et des biens sectionnaux,
- des bâtiments communaux et de l'urbanisme,
- de suivi de l'entretien de la voirie,
- de suivi de l'entretien des réseaux eau et assainissement,
- de la salle polyvalente des Levades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour faire partie des commissions communales :

DES TRAVAUX PUBLICS :

RAOUL Raymond, FARGES Michel, MEILHAC Sébastien, FAURE Jean-Michel, PEYROUX Jean-Paul, TURCAN David.

DES ÉCOLES ET QUESTIONS SCOLAIRES :

RAOUL Raymond, BOURDET Eugénie, ROUGE Nathalie, LACHAUD Sabrina.

DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES ASSOCIATIONS ET DES MARCHÉS :

RAOUL Raymond, MEILHAC Sébastien, TAILLARDAS Stéphane, LACHAUD Sabrina, BASLER Jean-Marc, BASSALER Dominique.

DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FORÊT COMMUNALE ET DES BIENS SECTIONNAUX :

RAOUL Raymond, FARGES Michel, TURCAN David, GARDARIN Luc.

DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DE L'URBANISME :

RAOUL Raymond, MEILHAC Sébastien, FAURE Jean-Michel, GARDARIN Luc, SALESSE Marie-Claudine.

DE SUIVI DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE :

RAOUL Raymond, FARGES Michel, MEILHAC Sébastien, PEYROUX Jean-Paul, TURCAN David.

DE SUIVI DE L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX EAU & ASSAINISSEMENT :

RAOUL Raymond, PEYROUX Jean-Paul, MEILHAC Sébastien, GARDARIN Luc.

DE LA SALLE POLYVALENTE DES LEVADES :

RAOUL Raymond, MEILHAC Sébastien, SALESSE Marie-Claudine, LACHAUD Sabrina, ROUGE Nathalie.

o-O-o

N°2014/49

Objet : Création et composition des Comités Consultatifs.

Monsieur le Maire donne toutes précisions pour la création et la composition des **comités consultatifs** :

- du site Internet, du bulletin municipal et de relation avec la presse,
- du fleurissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour faire partie des comités consultatifs :

DU SITE INTERNET, DU BULLETIN MUNICIPAL, ET DE RELATION AVEC LA PRESSE :

RAOUL Raymond, SALESSE Marie-Claudine, LACHAUD Sabrina, FAGE Nathalie (Bedaine), FARGE Michel (le bourg).

DU FLEURISSEMENT :

RAOUL Raymond, SALESSE M-Claudine, POUJADE Janine, TURCAN David, ROUGE Nathalie, BOURDET Eugénie.

o-O-o

N°2014/50

Objet : Participation à la Fédération Départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation à la **Fédération Départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze** est fiscalisée. Pour l'exercice 2014, cette participation s'élève à 4.476,79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **confirme la fiscalisation de la participation communale à la Fédération Départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze,**

- ✓ accepte le montant 2014 établi à 4.476,79 €,
- ✓ charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.

o-O-o

N°2014/51

**Objet : Programme de logements locatifs sociaux
Avenant au bail emphytéotique.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a consenti un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour la construction de 3 logements sur le lotissement communal, le Pré des Écoles. Ce bail a pris effet le 1^{er} janvier 2011 pour se terminer le 31 décembre 2068 (soit une durée de 57 ans). Il est prévu une redevance annuelle de 1 euro. L'Office Public de l'Habitat Corrèze propose de payer en une seule fois et d'avance le montant global des redevances dues jusqu'à la fin du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte un avenant au bail emphytéotique portant sur les parcelles ZW 238 et ZW 240 entre la commune et l'Office Public de l'Habitat Corrèze. Cet avenant prévoit le paiement global en une seule fois et d'avance des redevances dues jusqu'au 31 décembre 2068,
- ✓ donne pouvoir au Maire pour signer cet avenant.

o-O-o

N°2014/52

**Objet : Détermination des taux de promotion
pour les avancements de grade.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :
Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18 mars 2014,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOI	GRADES	TAUX
Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette détermination de taux à l'unanimité.

o-O-o

N°2014/53

Objet : Mise à jour du tableau des emplois.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 juin 2013.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- ✓ la suppression de 1 emploi d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

- ✓ la création de **1 emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide d'adopter la suppression et la création d'emplois ainsi proposées à la date du 1^{er} juin 2014.**

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} juin 2014 :

Filière : technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

**Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois sont inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

o-O-o

N°2014/54

**Objet : Commission Communale
des Impôts Directs.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de la Corrèze, concernant la composition et la durée de mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission comprend le Maire ou l'adjoint délégué et, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La Directrice Départementale des Finances Publiques désignera ces commissaires sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ désigne les personnes suivantes pour établir la liste de présentation de la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES

DUPUY Guy (prop. bois)
LAURENSOU Jean Léon (prop. bois)
BASSALER Dominique
BOURDET Elie
BRUGEILLE Albert
COMTE Jean
DUFOR Frédéric
JACQUET Noël
RIGAL Jacques
TEILLOL Jean Albert
LAFOND Gabriel (Neuville)
LAVAL Eric (Neuville)

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

FIALIP Michel (prop. bois)
TEYSSANDIER Jean (prop. bois)
COUDERT Chrystelle
DESLOUIS André
FAGE Nathalie
FARGE Michel
LAURENSOU Christian
PEYROUX Jean
PEYROUX Gilbert
ULL Stéphane
BROS Armand (Neuville)
GRENAILLE Jacques (Neuville)

- ◆ charge le Maire de transmettre cette liste à Madame la Directrice des Finances Publiques de la Corrèze.

o-O-o

Objet : Questions diverses.

Monsieur le Maire rappelle que l'épreuve cycliste « la Gaillarde De Carvalho » traverse le territoire de la commune le 18 mai : des bénévoles sont indispensables pour réguler la circulation aux carrefours.

Monsieur Stéphane Taillardas fait part d'une demande : est-il possible de déplacer le container à verres à côté de la salle polyvalente. Certes, le côté pratique de cette solution est indéniable mais, plusieurs conseillers estiment que cet emplacement serait malpropre voire dangereux (souvent, des cartons de bouteilles sont jetés devant le container, ce qui entraîne souvent du verre cassé autour de celui-ci).

Monsieur Luc Gardarin demande si le goudronnage devant la maison Cros aux Oliviers est prévu prochainement.

Monsieur Luc Gardarin fait part d'une demande : est-il possible de prolonger le trottoir, aux Quatre Routes, le long de la Route Départementale 921 entre le lotissement « Barbazange » et le carrefour des Routes Départementales 921 et 940. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont, certes, nécessaires pour des raisons de sécurité (élèves rejoignant le bus le long de cette route) mais qu'ils ne sont pas inscrits au budget 2014.

Monsieur Sébastien Meilhac informe que les élections à la dernière réunion de la Communauté de Communes du Pays d'Argentat a donné les résultats suivants : Président, Hubert ARRESTIER ; vice-Présidents, Josiane PIEMONTESE, Claude TRÉMOUILLE, Denis TRONCHE, Roger CAUX, Anne VIEILLEMARIN, Christian PAIR.

o-o-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23 heures 35**.

o-o-o

Le Maire :

La Secrétaire :

Les Conseillers :